



LE CRIEUR

BULLETIN D'INFORMATION
DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
DE CHESEAUX

1ère année

24 septembre 1976

No 16

Prochains numéros

No 17
No 18

Parution
8 octobre
22 octobre

Textes
Jusqu'au 2 octobre
Jusqu'au 16 octobre

Adresse: Le Crieur, case postale 68, 1033 Cheseaux

Tarif des annonces: 2 fr la ligne ou son espace

? = ?

????????????????? La nature — poubelle ??????????????????

! Au bord d'un chemin de la forêt de Vernand-Dessus gît une carcasse de réfrigérateur, !
! qui répand ses entrailles aux alentours. Pour s'en débarrasser, quelqu'un l'a abandon- !
! née là, laissant à d'autres le soin de la faire disparaître, et sans se soucier de l'offense !
! faite à la nature. C'est tellement plus simple que de la porter soi-même à la décharge !
! publique. !
! Ce cas n'est pas exceptionnel. Dans le ravin qui rejoint la Mèbre en amont du Bouzenet, !
! plusieurs sacs d'ordures ont été déposés il y a deux ou trois ans. Ces immondices s'y !
! trouvent encore, bien que la municipalité de Morrens ait été avertie de leur présence. !
! Quant aux vieux pneus, on en trouve partout. L'année dernière, un automobiliste !
! n'avait rien trouvé de mieux que de faire rouler les siens dans les champs, en contre- !
! bas de la route de Morrens. !
! Comment des actes pareils sont-ils encore possible, du moment qu'il existe des places !
! de décharge autorisées et des services de ramassage périodiques! Hélas la muflerie !
! humaine est insondable. Combien d'hommes, protégés par leur voiture et par l'obs- !
! curité d'une nuit complice, assurés de leur anonymat, cèdent à la facilité d'un geste !
! déplaisant, lâche et contraire à la loi. !

AVIS MUNICIPAUX



Décharges publiques

Tout dépôt est interdit en dehors des endroits affectés à cet effet, c'est-à-dire les décharges. Mais celles-ci sont soumises à certaines restrictions; ainsi il est interdit d'y déposer des immondices, des dépouilles et des cadavres d'animaux, des débris de boucherie et de tannerie, les résidus de distillerie, les lavures, les os et les chiffons, toutes substances réputées nuisibles pour la santé publique. Elles doivent être conduites directement à l'usine d'incinération.

En matière d'hygiène, les interdictions vont même beaucoup plus loin, comme le montre l'article de loi suivant:

Il est interdit, dans l'intérieur des localités, de battre et de secouer des tapis, des couvertures, des garnitures de lit, de battre ou de nettoyer des matelas sur la voie publique, si ce n'est sur les emplacements autorisés.

Ainsi, dans la lutte contre la pollution, le citoyen est responsable de l'entretien de son propre environnement.

Il est bon d'en faire souvent le rappel pour le bien et la santé de chacun.

DENEIGEMENT * * * * *

Les propriétaires de voies privées (ch. des Grands champs, ch. de Perrovray, partie du ch. de Ste Marie, ch. de Bellevue, Mon Repos, Martheray, etc) sont informés que ces chemins doivent être réfectionnés s'il y a lieu avant l'hiver, faute de quoi l'ouverture des chemins ne sera pas garantie.

Nous remercions les intéressés de prendre acte de cet avis.

* * * * * La Municipalité * *

Naissances d'août 1976

Marylène Francine WYSS, 5 ch. de la Saugettaz
Nathalie Fabienne SCHNEIDER, 12, ch. de la Plantaz

Retard dans la distribution du Crieur

A la suite d'une confusion dans notre "service de distribution", un certain nombre de nos "abonnés" ont reçu le dernier Crieur avec quelques jours de retard. Qu'ils veuillent bien nous excuser.



Chanteuses et chanteurs,

Les vacances sont pratiquement terminées, c'est le moment qu'a choisi le comité du chœur mixte pour se rappeler à votre bon souvenir et vous inviter à reprendre les répétitions.

Après les jambons à l'os, bien arrosés naturellement, et une journée préparée à la perfection par notre commission des loisirs, la commission musicale pas inactive non plus, vous présentera le nouveau programme le jeudi 7 octobre à 20 h. 15 au collège du Centre. Chers amis de Cheseaux, vous qui aimez chanter, n'hésitez plus, nous vous attendons nombreux lors de notre reprise.

Youpi! pour nous les Gremolets c'est le vendredi 1er octobre à 17 h. 45 au local habituel, que nous recommençons les répétitions.



SERVICE D'AIDE FAMILIALE

VESTIAIRE

Cheseaux (ancienne cure)



DEPOT: des objets (vêtements et souliers d'enfants de 2 à 16 ans, souliers de ski, skis, patins, etc.)

VENTE: Mercredi 29 septembre de 13.30 h. à 17 h. 00 et de 19.30 h. à 20 h. 30.

propres et en bon état:
lundi 27 septembre
de 13 h. 30 à 17 h. 00 et
de 19 h. 30 à 20 h. 30.

RETRAIT ou paiement:
vendredi 1er octobre
de 19 h. 00 à 21 h. 00.

Le bénéfice éventuel sera versé au
Service d'aide familiale.

Pour tous renseignements, tél. 91 14 31.



Nous cherchons



SECRETAIRE BILINGUE

- Temps complet ou partiel
- Français-anglais
- Entre 20 et 40 ans de préférence
- Pour tous travaux de secrétariat y compris le téléphone
- Travail extrêmement varié
- Entrée tout de suite ou à convenir

Faire offres avec curriculum vitae, à

BEVAC

2, rue de Lausanne
1033 Cheseaux. Tél. 91 10 86

